EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **15 février 2019 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **quinze février deux mille dix neuf**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 08 février 2019, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Sandrine DUBOC-GEAY, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Marianne MAXIMI, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Manuela FERREIRA DE SOUSA à Monique BONNET, Dominique ADENOT à Françoise NOUHEN, Louis COUSTÈS à Fabienne MONTEL, Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Djamel IBRAHIM-OUALI à Sandrine DUBOC-GEAY, Jean-Pierre LAVIGNE à Edith CANDELIER, Pierre MIQUEL à Jean-Christophe CERVANTES, Florent NARANJO à Marianne MAXIMI, Christian PORTEFAIX à Didier MULLER, Odile VIGNAL à Nicolas BONNET

Excusé(e)s :

Absent(e)s : François BARRIÈRE, Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX

Secrétaire : Marianne MAXIMI

Arrivée de Mme Géraldine BASTIEN avant le vote de la question n°3 (fin du pouvoir donné à M. Jean-Pierre BRENAS)
Arrivée de Mme Nadia GUERMIT-MAFFRE avant le vote de la question n°4 (fin du pouvoir donnée à M. Jean-Luc BLANC)
A la demande de M. Jean-Luc BLANC, les vœux a) et b) sont regroupés pour former un vœu commun dans lequel est introduite la phrase relative à l'énergie « hydrogène »

Rapport N° 32

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX - INFORMATION SUR L'ETAT DES TRAVAUX EN 2018

Le législateur a souhaité faire participer les usagers, au moins à titre consultatif, à la gestion des services publics délégués. Pour cela, le Code Général des Collectivités Territoriales impose aux communes de plus de 10 000 habitants la création de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL). Lors de sa séance du 23 mai 2014, le Conseil Municipal a désigné les membres de la CCSPL.

Cette commission examine chaque année :

- les rapports produits par les délégataires de services publics comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à chaque délégation et une analyse de la qualité du service ;
- les rapports sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement ;
- les bilans d'activités des services exploités en régie dotés de l'autonomie financière ;
- les rapports établis par les cocontractants de contrats de partenariats.

En outre, la CCSPL est consultée pour avis sur tout projet de délégation de service public, tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, tout projet de partenariat et tout projet de participation du service de l'eau à un programme de recherche et de développement, avant que l'assemblée délibérante ne se prononce sur le principe de ces opérations.

Le Maire doit présenter à l'assemblée délibérante, avant le 1er juillet de chaque année, un état des travaux réalisés l'année précédente par la CCSPL. En 2018, cette instance s'est réunie deux fois :

- le 24 mai 2018, afin d'examiner le rapport de présentation relatif au renouvellement de la délégation de service public (DSP) de la Coopérative de Mai.

- le 25 octobre 2018, afin d'examiner les rapports d'activités 2017 de la Coopérative de Mai et du Centre d'Expositions et de Congrès Polydome.

Les procès-verbaux n° 15 et 16 correspondants figurent sur le CD joint à la présente délibération.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, de prendre acte de la communication de ces deux procès-verbaux retraçant les travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en 2018.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 25 FEV. 2019

Pour le Maire, et par délégation
La Première Adjointe

Françoise NOUHEN

CLERMONT-FERRAND ARVERNA CIVITAS NOBILISSIMA

VILLE DE CLERMONT FERRAND

DIRECTION DES ACTIONS JURIDIQUES ET DES ACHATS
SERVICE JURIDIQUE
EMMANUELLE BARBAZANGE

Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

--------- PROCES VERBAL N°15---------

(Mandature 2014/2020)

REUNION DU JEUDI 24 MAI 2018
14H00- 15H00
Hôtel de Ville (salle Blaise Pascal)

ORDRE DU JOUR :

Rapport de présentation relatif au renouvellement de la délégation de service public (DSP) de la Coopérative de Mai

-1- LES MEMBRES PRESENTS :

Madame la Présidente :

- Madame Françoise NOUHEN

Le Collège des élus désignés au sein du Conseil Municipal lors de sa séance du 23 mai 2014 :

- Monsieur Christian PORTEFAIX
- Monsieur Asparslan COSKUN
- Madame Edith CANDELIER
- Madame Nicole PRIEUX

Le Collège des représentants d'associations locales nommées par le Conseil Municipal lors de sa séance du 23 mai 2014 :

- L'Union des comités de quartiers représentée par monsieur BOYER
- La Confédération Nationale du Logement représentée par Monsieur DESESQUELLES
- L'Automobile Club représentée par Monsieur BESQUEUT
- L'UFC Que Choisir représentée par Monsieur GRENERY

Les services de la Ville de Clermont-Ferrand et les services métropolitains :

- Madame Emmanuelle BARBAZANGE, pour CLERMONT AUVERGNE METROPOLE, Service Commun Juridique
- M. Régis BESSE, pour la Ville de CLERMONT-FERAND, Direction de la Culture
- Mme Flore BRASQUIES. pour la Ville de CLERMONT-FERAND, Direction de la Culture

-2- LES MEMBRES EXCUSES :

Le Collège des élus désignés au sein du Conseil Municipal lors de sa séance du 23 mai 2014 :

- Monsieur Nicolas BONNET, Adjoint au Maire
- Madame Monique BONNET, Adjointe au Maire

Le Collège des représentants d'associations locales nommées par le Conseil Municipal lors de sa séance du 23 mai 2014 :

- La Confédération du Logement et du Cadre de Vie
- L'Union des comités de quartiers représentée par monsieur DUMAS

-3- LES MEMBRES ABSENTS :

Le Collège des élus désignés au sein du Conseil Municipal lors de sa séance du 23 mai 2014 :

- Monsieur Abdelmajid MELLOUKI
- Monsieur Jean-Luc BLANC
- Monsieur Pascal GUITTARD

Le Collège des représentants d'associations locales nommées par le Conseil Municipal lors de sa séance du 23 MAI 2014 :

- UROC Auvergne,
- Epicentre Cowork Le Damier,
- Clermont-Commerce,
- L'UMIH 63

1) Rapport de présentation relatif au renouvellement de la délégation de service public (DSP) de la Coopérative de Mai

Mme NOUHEN présente le contexte lié au renouvellement de la délégation de service public de la Coopérative de Mai. Il est effectué un tour de table de présentation des participants.

M. BESSE précise que la Coopérative de Mai est un équipement spécialisé axé sur le développement des musiques actuelles.
Cet équipement est principalement doté de deux salles

La Coopérative de Mai étant ouverte depuis 2000, il s'agit du cinquième «renouvellement » de la DSP, les durées des contrats ayant varié entre 4 et 5 ans.
La Coopérative de Mai est « portée » par son Directeur, le label « Scènes de Musiques Actuelles »

(SMAC) étant délivré par le Ministère de la Culture. Au vu du projet musical et culturel.
La DSP actuellement en cours s'achèvera le 31 décembre 2019.

Régis BESSE présente les principaux rôles confiés actuellement à la Coopérative de Mai et les explicite.
Il précise que la Pépinière de Mai joue un rôle d'incubateur permettant à des artistes de poursuivre leurs carrières.

Concernant le développement d'actions culturelles, la Ville de Clermont-Ferrand a mis en place des parcours culturels. La Coopérative de Mai s'inscrit dans ce dispositif. Des partenariats culturels ont été mis en place avec les Carnets de Voyages.

La Coopérative de Mai est autorisée à louer les salles, permettant ainsi de générer des moyens financiers supplémentaires.
Un service de restauration est proposé au sein de l'équipement à destination des utilisateurs (artistes) de cet équipement. Cette activité est gérée via une association d'insertion.

La Coopérative de Mai accueille un grand nombre de groupes, principalement dans le cadre d'un accès à la scène.

L'équipement ne dispose pas de salles de répétition : cela constitue un enjeu du futur contrat. D'autres équipements (IMAGO, studios de répétition sur le quartier de Croix de Neyrat, en 2020, le tremplin) sont implantés sur le territoire métropolitain.
La Coopérative de Mai est repérée comme un incubateur par les acteurs du secteur.

Les différents modes de gestion possibles (gestion directe ou déléguée) sont présentés.

Question : M. COSKUN souhaiterait savoir si des investissements seraient éventuellement pris en charge par le futur délégataire et la viabilité financière de la Coopérative de Mai.
Réponse : La Direction de la Culture précise que le futur délégataire n'assumera pas d'investissements. Par ailleurs, un suivi de l'équipement (rôle de veille) est assuré par la Direction de la Culture.

Question : Une autre question est posée afin de savoir s'il y a complémentarité ou concurrence entre Imago et la Coopérative de Mai.
Réponse : La Direction de la Culture souligne qu'il y a plutôt une complémentarité entre IMAGO et la Coopérative de Mai

Question : Il est demandé quelles sont les incidences sur le personnel
Réponse : Il existe une obligation de reprise du personnel

Question : une question est posée sur la convention applicable au personnel
Réponse : il s'agit de la Convention collective Nationale des Entreprises Artistiques et Culturelles (CCNEAC). Par ailleurs, la Direction de la Culture souligne que la Coopérative de Mai a fait le choix de salarier des personnels (personne gérant le bar, régisseur) qui sont habituellement sous d'autres statuts.

La CCSPL émet un avis favorable au renouvellement de la DSP de la Coopérative de Mai

Mme NOUHEN clôt ensuite la réunion de la CCSPL du 24 mai 2018 et lève la séance.

Fait à Clermont-Ferrand le 5 SEPT 2018

LA PRESIDENTE

VILLE DE CLERMONT FERRAND

DIRECTION DES ACTIONS JURIDIQUES ET DES ACHATS
SERVICE JURIDIQUE COMMUN
EMMANUELLE BARBAZANGE

Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

---------- PROCES VERBAL N°16----------

(Mandature 2014/2020)

REUNION DU JEUDI 25 OCTOBRE 2018
10H00- 12H00
Hôtel de Ville (salle du Conseil)

ORDRE DU JOUR :

Examen du rapport annuel d'exploitation du Centre d'Expositions et de Congrès Polydome (Exercice 2017)

Examen du rapport annuel d'exploitation de la Coopérative de Mai (Exercice 2017)

-1- LES MEMBRES PRÉSENTS :

Madame la Présidente :

- Madame NOUHEN

Le Collège des élus désignés au sein du Conseil Municipal lors de sa séance du 23 mai 2014 :

- Madame BONNET
- Madame PRIEUX
- Monsieur COSKUN (arrive à 10H30)
- Monsieur BLANC
- Madame BONNET

Le Collège des représentants d'associations locales nommées par le Conseil Municipal lors de sa séance du 23 mai 2014 :

Les services de la Ville de Clermont-Ferrand et les services métropolitains :

- Madame BARBAZANGE, pour, Service Commun Juridique (CLERMONT AUVERGNE METROPOLE

- Mme BRASQUIES. Direction de la Culture (Ville de Clermont-Ferrand)
- Monsieur CHAZAREIX, Direction de la Culture (Ville de Clermont-Ferrand)

-2- LES MEMBRES EXCUSES :

Le Collège des élus désignés au sein du Conseil Municipal lors de sa séance du 23 mai 2014 :

- Monsieur PORTEFAIX,
- Madame CANDELIER,

Le Collège des représentants d'associations locales nommées par le Conseil Municipal lors de sa séance du 23 mai 2014 :

- L'UMIH 63

-3- LES MEMBRES ABSENTS :

Le Collège des élus désignés au sein du Conseil Municipal lors de sa séance du 23 mai 2014 :

- Monsieur MELLOUKI
- Monsieur GUITTARD
- Monsieur BONNET

Le Collège des représentants d'associations locales nommées par le Conseil Municipal lors de sa séance du 23 MAI 2014 :

- UROC Auvergne,
- Epicentre Cowork Le Damier,
- Clermont-Commerce,
- L'Union des comités de quartiers
- La Confédération Nationale du Logement
- L'Automobile Club
- L'UFC Que Choisir
- La Confédération du Logement et du Cadre de Vie

I) Rapport annuel d'exploitation du Centre d'Expositions et de Congrès Polydome (Exercice 2017)

M. COGORDAN précise que l'année 2017 a été une année correcte mais moyenne. Le nombre d'événements est en diminution (notamment du fait de la fin de certains contrats-cadres avec des clients tels que Michelin qui ne sont plus renouvelés).

Il souligne également que la profession hôtelière a mis en place des formules «affaires» plus simples et plus attractives que celles existant sur le Centre d'Expositions et de Congrès.
Il précise que l'accueil de réunions d'affaires ne constitue pas le cœur de métier de Polydome. Néanmoins, le délégataire travaille sur la mise en place d'un nouveau produit pour répondre à cette demande.
Il est confronté à une difficulté juridique qui fait que le Polydome est moins « flexible ».

Question (Mme NOUHEN) : Quel est le coût pour ce type de prestation ?
Réponse : M. COGORDAN indique que la formule proposée par Polydome est concurrentielle au niveau tarifaire (environ 57 €) mais qu'il ne dispose pas de capacités hôtelières et que le prix des chambres est donc en sus.

Le chiffre d'affaires 2017 s'est élevé à 3 423 000 €. A titre indicatif, le chiffre d'affaires 2018 devrait s'élever entre 3 400 000 euros et 3 600 000 euros environ.

Concernant la typologie des événements : un certain nombre de salons et de salons professionnels se sont tenus. Il est noté une tendance à la baisse du nombre de congrès de taille moyenne (correspondant à la capacité de Polydome)
En moyenne, le nombre total de congrès organisés sur le territoire de la Ville de Clermont-Ferrand serait compris entre 20 à 25 congrès par an. Ils se tiennent à Polydome ou sur d'autres sites (Centre Diocésain,).

M COGORDAN souligne que la jauge de l'amphithéâtre n'est pas adaptée pour les événements festifs.
106 événements émanent du secteur privé et 56 du secteur associatif.
Des événements tels que le salon des Mangas, LoisirsLand sont des événements bénéficiant d'une bonne fréquentation.
L'audience des manifestions est principalement régionale mais certains relèvent d'une audience nationale.

M. COGORDAN précise que le congrès d'expertise comptable a été accueilli à Clermont-Ferrand pour la première fois. Le congrès a bénéficié d'une très bonne fréquentation. Les capacités hotelières présentes ont permis d'accueillir les congressistes. Néanmoins il existe toujours des problématiques d'accessibilité, et plus particulièrement par voie ferroviaire ou aéronautique.

Concernant le questionnaire de qualité : Le taux de satisfaction est satisfaisant. L'équipement, en termes bâtimentaires, est correct. M. COGORDAN précise qu'un relookage est néanmoins nécessaires pour coller au plus près des attentes des clients.

Il est souligné l'ouverture en 2018 de l'Atelier de Ferdinand, la prospection constante sur les marchés de Lyon et de Paris et le travail en partenariat avec l'office de tourisme métropolitain.

Question (Mme NOUHEN) : Est-il possible de faire un bilan rapide de l'année 2018 ?
Réponse : M.COGORDAN précise que l'année 2018 correspond à l'entrée en vigueur du nouveau contrat de délégation de service public. Ce dernier comporte trois évolutions par rapport au précédent contrat :
- la brasserie « L'Atelier de Ferdinand » est un contrat de subdélégation comportant quelques obligations à la charge du subdélégataire, notamment en termes d'ouverture,
- une évolution concernant l'entretien, la maintenance et les travaux,
- une évolution concernant les redevances versées par le délégataire au délégant.

Les prévisions pour l'année 2018 sont correctes. M. COGORDAN souligne les bonnes relations de travail avec l'équipe en charge de la partie technique.
Concernant la brasserie, elle n'est ouverte que depuis peu et ne peut pas toujours répondre favorablement à la clientèle la sollicitant. A l'heure actuelle, elle n'est ouverte que le midi du lundi au vendredi (ouverture en week-end si congrès).
Enfin, toujours dans le cadre du « nouveau » contrat, un contact a été établi avec le PLIE de Clermont Auvergne Métropole et un travail a débuté afin de répondre aux obligations imposées par le contrat.

II) Examen du rapport annuel d'exploitation de la Coopérative de Mai (Exercice 2017)

M. SIMMONET indique en préambule que l'actuel contrat de délégation de service public, conclu pour une durée de 5 ans, court jusqu'à fin 2019. Les missions confiées comportent trois axes principaux : la diffusion et la création de spectacle, l'accompagnement des acteurs et la structuration du secteur et enfin, l'action culturelle.

1) Diffusion – production de concerts -Aide à la création

Des objectifs de production de concerts sont fixés dans le contrat de DSP : ces objectifs ont été réalisés en 2017.
Néanmoins l'année 2017 a connu une baisse de la production de concerts en grande salle, ce qui a eu un impact tant en termes de fréquentation qu'en termes de recettes (billetterie et bar).

Question (Mme NOUHEN) : S'agit-il, à votre sens, d'une tendance ou d'un « accident » ?
Réponse : M.SIMMONET : indique que les artistes sont devenus des «produits marketing» et que les producteurs vont désormais rapidement en termes de parcours. De plus, les « petites » agences » peinent à trouver leur place. Par ailleurs, l'aspect géographique est également souligné, et plus particulièrement en termes de desserte (les durées de trajet constituent un facteur de décision).

Quelques concerts ont été produits au club avec des prix supérieurs à 20 €. Il s'agit en général d'artistes de renommée ou rares.

Les concerts « Partenariats locaux associatifs » : L'objectif est de contribuer par le bais d'une action partenariale, avec des programmateurs locaux, à la diversité des esthétiques musicales en accueillant des programmateurs dans des conditions favorables à la production d'un événement présentant une esthétique peu fréquente dans la programmation habituelle.
Le tarif des concerts accueillis, au club, est de 500 € HT ; ce tarif reste assez important pour des associations relativement fragiles.
Le bilan est satisfaisant en termes de programmation mais l'est moins en termes de fréquentation.

Ce dispositif a bénéficié également au Conservatoire de Clermont-Ferrand.

A été inclus dans ce dispositif les concerts très jeune public présenté par l'Orchestre d'Auvergne, intitulés « Baby Concerts », et réservés aux enfants de moins de deux ans. La programmation est intéressante mais restreinte en termes de jauge (30 places).

Concerts produits par des tiers :
Les producteurs extérieurs ne produisent en grande salle que pour des raisons de jauge, de fréquentation et de rentabilité. La Coopérative de Mai mène actuellement une étude afin de déterminer si elle est compétitive sur ce créneau.

Concernant le soutien à la création, il s'agit de favoriser l'accueil en résidence d'artistes professionnels en l'associant, dans la mesure du possible, à une démarche d'action culturelle. Le nombre de jours de création a doublé en un an (il est passé de 13 en 2016 à 22 en 2017). Néanmoins, ces résidences sont de plus en plus compliquées à accueillir tant la concurrence de nouveaux équipements est forte. En effet, des salles ont la faveur des artistes et producteurs grâce à la modernité de leurs équipements, notamment en termes de matériel scénique et numérique. Il est souligné que la Coop de Mai a pris en location longue durée la dernière génération de projecteurs automatiques, grâce au soutien de la Ville de Clermont-Ferrand.

2) Accompagnement des acteurs et des artistes locaux

M SIMMONET indique qu'il est de plus en plus compliqué d'imposer des premières parties locales. Un «assèchement» de la scène locale a été relevé.
La Coop de Mai met en place un outil encore incomplet à l'heure actuelle : il consiste en un appel à candidature à des groupes souhaitant se produire à la Coop de Mai. A l'heure actuelle, il n'y a pas encore de suivi de ces groupes.

Printemps de Bourges : La Coop de mai accueille la finale des régionales des découvertes du Printemps de Bourges
Depuis septembre 2017, en partenariat avec le Tremplin et ImagO, la Coop de Mai organise des soirées de découvertes gratuites des groupes locaux (Showcase Club). Une configuration particulière est mise en place dans ce cadre : scène installée dans la fosse de la grande salle, hall aménagé, ping pong entre les deux salles, etc).

Les cartes blanches ont également été poursuivies : le principe est d'organiser plusieurs déplacements en dehors de l'agglomération, pour produire un concert afin de présenter au public mais aussi aux professionnels des musiques actuelles, la scène musicale de l'agglomération clermontoise. Il s'agit de proposer aux artistes et labels locaux en voie de professionnalisation et de structuration, une exposition médiatique différente de ce qu'ils ont l'habitude d'avoir.

Concernant l'accompagnement des opérateurs en voie de professionnalisation, il s'agit de permettre l'accès à des conditions de production privilégiées pour limiter la prise de risque, le montage en commun du budget, de l'aide à l'organisation de concerts produits par ces associations à la Coop de Mai.
L'objectif est de responsabiliser l'opérateur local à la production d'un événement dans une salle. La Coop met ses moyens techniques au service du concert, l'opérateur étant en charge notamment de promouvoir le concert. La Coop de Mai joue un rôle «d'amortisseur financier ».
Des réunions d'informations et de formation, sur différents thématiques à destination des acteurs sont également organisées.

Sur la structuration du secteur, la Coop de Mai participe à la Fédélima, au Syndicat des Musiques Actuelles, à la vie des réseaux (Damier, ...) et aux réflexions sur les projets locaux.
M. SIMMONET souligne la participation de la Coop de Mai, au développement d'un logiciel de billetterie, commun avec une vingtaine d'autres salles. L'objectif est notamment que les structures gardent la maîtrise de leurs données et de leur public.

3) Action Culturelle

La programmation, à destination du jeune public, a été adaptée et fonctionne très bien (Ptit Serge). Cela représente environ 6 à 7 séances (200 enfants environ par séance). Dans ce cadre, il est nécessaire d'avoir un accompagnement en termes de médiateurs. La question se pose de l' extension de ce dispositif au niveau des autres communes de la Métropole. Cela nécessite des moyens aux niveaux humains et budgétaires.

Un travail en partenariat entre la Coop de mai et le Baraka s'affine avec la coproduction de trois concerts en 2017. le principe est que la Coop de Mai prend en charge le coût artistique, le Baraka se charge de l'accueil des groupes, la promotion et l'accueil du public.

La convention de partenariat avec le Lycée St Géraud d'Aurillac a été renouvelé. Des élèves du lycée travaillent tout au long de l'année sur des artistes de la programmation de la Coopérative de mai et créent des affiches sérigraphiées qu'ils impriment lors des concerts.

La Coop de Mai a réalisé des actions en milieu pénitentiaire (notamment ateliers d'initiation à la programmation, à la communication et à l'organisation technique d'une événement), dans le cadre

d'une convention avec la Ministère de la Justice.

4) Autres activités ne relevant pas des missions de service public

En 2017, 11 Afterworks ont été organisés et leur succès ne faiblit pas.

Un travail en partenariat, pour le catering, est mené entre la Coop de Mai et l'association Six-Trois.

En matière de partenariats et de mécénat, le mécénat avec la Fondation Michelin est reconduit pour trois ans, à hauteur de 30 000 €/an.
Le mécénat n'est pas répandu dans le milieu des musiques actuelles, exception faite des événements à forte visibilité comme les grands festivals estivaux.

5) Rapport financier 2017

Le résultant est positif. Les subventions publiques représentent environ 40 % du budget de la Coop de Mai.
Une convention a été conclue entre la Coop de Mai et Clermont Auvergne Métropole (depuis 2017, le montant de la subvention est de 120 000 €).
L'aide de la SACEM s'élève à 20 000 €. En 2017, une subvention supplémentaire a été sollicitée.

A l'heure actuelle, 21 équivalents temps plein (ETP) travaillent au sein de la Coop de Mai.

Il est souligné en conclusion que le festival Europavox a connu un grand succès. Le public se rend également à ce type d'événements pour l'aspect convivial.

Mme NOUHEN clôt ensuite la réunion de la CCSPL du 25 octobre 2018 et lève la séance.

Fait à Clermont-Ferrand le 20 NOV 2018

LA PRESIDENTE